

MODELE D'ATTESTATION

Type d'attestation⁽¹⁾

ATTESTATION SECURITE-INCENDIE relative à un établissement d'hébergement touristique

ATTESTATION DE CONTROLE SIMPLIFIE relative à un établissement d'hébergement touristique X

Je soussigné **Claude Bultot** Bourgmestre à **Hastiére** déclare que

⁽²⁾ Le gîte rural dénommé « Ocre 3 » d'une capacité

maximale d'hébergement de cinq personnes ; sis ⁽³⁾ Rue Ocre n° 3, 5542 BLAIMONT ;

□ : et propriété de is ⁽⁴⁾ Rue Ocre n° 3, 5542 Blaimont et

Gsm : 0497 02 02 14 , □ : , □ :

(1 nombre d'établissement(s) d'hébergement touristique dans le même bâtiment) ;

- répond / ne répond ⁽⁵⁾ pas aux normes de sécurité-incendie fixées par le Code wallon du Tourisme,

La présente attestation sécurité-incendie est délivrée conformément au rapport de prévention rédigé en date du
par le Service Zonal de prévention de (Réf. :)

^(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) un délai de mise en ordre débutant le
a été octroyé conformément aux dispositions du point
du Code wallon du Tourisme.

1. Point : Délai de mise en ordre :

2. Point : Délai de mise en ordre :

^(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s) pour le(s)quel(s) une dérogation a été obtenue conformément aux dispositions légales
prévues par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 24 décembre 1990 ou par le Code wallon du Tourisme. ⁽⁵⁾

1. Point : Date de l'arrêté :

2. Point : Date de l'arrêté :

^(*) sauf pour le(s) point(s) suivant(s), motivé(s) comme suit (cfr. article 342 du Code wallon du Tourisme) ⁽⁵⁾

1. Point : Motivation :

2. Point : Motivation :

En application de l'article 342 du Code wallon du Tourisme susvisé, votre attention est attirée sur les articles 336 et 337 dudit Code (cfr
verso)

Fait le 3 juillet 2019 à Hastiére



Le Bourgmestre,

[Signature]

⁽¹⁾ Cocher l'attestation concernée.

⁽²⁾ Type d'infrastructure concernée par l'attestation tel que:

- hôtel, apart-hôtel, hostellerie, motel, auberge, pension ou relais ; - centre de tourisme social ;
- gîte rural, gîte citadin, gîte à la ferme, chambre d'hôtes, chambre d'hôtes à la ferme, maison d'hôtes, maison d'hôtes à la ferme, meublé de vacances ;
- unité(s) de séjour sis dans un village de vacances ou abri(s) fixe(s) sis dans un camping ; - camping ou village de vacances ;
- endroit de camp mis en location ou à disposition exclusivement d'une organisation de jeunesse reconnue par la Communauté française, flamande ou germanophone ou encore par l'autorité compétente de tout Etat membre de l'UE ;
- hébergement insolite,
- tout autre établissement d'hébergement touristique.

⁽³⁾ Adresse exacte de l'établissement

⁽⁴⁾ Adresse des propriétaires si différente de l'EHT